



La preuve de la convention d'honoraires d'avocat : jurisprudence

Actualité législative publié le 18/02/2023, vu 971 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

La preuve de la convention d'honoraires d'avocat : jurisprudence : Cour de cassation, civile, Chambre civile 2, 9 février 2023, 21-10.622, Publié au bulletin

Code civil, dila, légifrance :

Article 1361

Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 4

Il peut être suppléé à l'écrit par l'aveu judiciaire, le serment décisoire ou un commencement de **preuve par écrit** corroboré par un autre moyen de **preuve**.

Article 1362

Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 4

Constitue un commencement de **preuve par écrit** tout écrit qui, émanant de celui qui conteste un acte ou de celui qu'il représente, rend vraisemblable ce qui est allégué.

Peuvent être considérés par le juge comme équivalant à un commencement de **preuve par écrit** les déclarations faites par une partie lors de sa comparution personnelle, son refus de répondre ou son absence à la comparution.

La mention d'un écrit authentique ou sous signature privée sur un registre public vaut commencement de **preuve par écrit**.

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000032035939/#LEO

- **Loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques :**

Article 10

Version en vigueur depuis le 08 août 2015

Modifié par LOI n° 2015-990 du 6 août 2015 - art. 51 (V)

Les **honoraires** de postulation, de consultation, d'assistance, de conseil, de rédaction d'actes juridiques sous seing privé et de plaidoirie sont fixés en accord avec le client.

[...]

Source à jour et de plus :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000031008982

DE PLUS :

<https://www.actu-juridique.fr/breves/procedure-civile/presomption-de-convention-dhonoraires/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000047128497>

ENFIN :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/convention-honoraires-avocat-definition-conditions-33419.htm>